

2020-09-29
2020-3165

(Container)

CO-OP OcTTain™ XL

Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

L'herbicide CO-OP OcTTain XL procure une suppression en postlevée d'une large gamme de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, le kochia à balais et la renouée liseron, dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver et d'orge de printemps.

COMMERCIALE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 90 g e.a./L
2,4-D, présent en tant qu'ester 2-éthylhexylique 360 g e.a./L
Concentré Émulsi fiable

N° D'HOMOLOGATION 33892 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1,1 L - vrac

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9
1-204-233-3461

MISES EN GARDE

NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

Pour les terres non agricoles: NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Application avec l'équipement terrestre et aérienne

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Aucun des signaleurs humains.

Application à l'aide d'équipement manuel

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Pour les applications utilisant des armes de poing mécaniquement sous pression:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 13,9 L de l'herbicide CO-OP OcTTain XL par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 22,2 L de l'herbicide CO-OP OcTTain XL par jour.

Système de transfert

- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 736 L d'herbicide CO-OP OcTTain XL par jour.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.

- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

CO-OP OcTTain™ XL Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

L'herbicide CO-OP OcTTain XL procure une suppression en postlevée d'une large gamme de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris le gaillet gratteron, le kochia à balais et la renouée liseron, dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver et d'orge de printemps.

COMMERCIALE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 90 g e.a./L
 2,4-D, présent en tant qu'ester 2-éthylhexylique 360 g e.a./L
Concentré Émulsi­fiable

N° D'HOMOLOGATION 33892 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1,1 L - vrac

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050, Saskatoon, SK S7K 3M9
1-204-233-3461

MISES EN GARDE
NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

Pour les terres non agricoles: NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposés au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Application avec l'équipement terrestre et aérienne

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Aucun des signaleurs humains.

Application à l'aide d'équipement manuel

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter une combinaison sur une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Pour les applications utilisant des armes de poing mécaniquement sous pression:
 - Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 13,9 L de l'herbicide CO-OPOcTTain XL par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 22,2 L de l'herbicide CO-OP OcTTain XL par jour.

Système de transfert

- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 736 L d'herbicide CO-OP OcTTain XL par jour.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.

- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'herbicide CO-OP OcTTain XL est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver et d'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses). L'herbicide CO-OP OcTTain XL assure la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme le gaillet gratteron, renouée liseron et le kochia à balais (y compris les populations résistantes aux herbicides du Groupe 2). Les composants de l'herbicide CO-OP OcTTain XL se déplacent à l'intérieur de la plante pour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Il imite les hormones d'origine naturelle qui suppriment les mauvaises herbes en dérégulant les schémas de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épïnastie (torsion des tiges) et le gonflement des nœuds.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALES

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT L'UTILISATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Pour minimiser la dérive de pulvérisation vers les zones non ciblées :

1. Minimiser la dérive en utilisant un volume de bouillie suffisant pour assurer une couverture complète avec des gouttelettes de classification grosse de l'ASAE.
 2. Garder la rampe de pulvérisation aussi basse que possible au-dessus de la surface ciblée (pas plus de 60 cm).
 3. Pulvériser lorsque la vitesse du vent est inférieure à 8 km/h.
 4. Ne pas épandre par temps mort près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur celles-ci lorsque le vent se lève. N'appliquer que lorsque le vent souffle dans la direction éloignée d'une culture, d'une plantation brise-vent ou d'un jardin vulnérables.
- Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes et augmenter le risque de dommages à la culture et ce, à tous les stades de croissance.
 - Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression des mauvaises herbes.
 - Une application excessive peut causer des dommages à la culture.
 - Ne faire qu'une application par année.
 - Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

PLANTES SENSIBLES

Ne pas appliquer directement l'herbicide CO-OP OcTTain XL ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

ROTATION DE CULTURES

Les champs ayant été traités à l'herbicide CO-OP OcTTain XL peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en féverole à petites grains, en haricots secs, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soya, en betteraves à sucre, en tournesols ou en blé, ou aménagés en jachère d'été.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE/PACAGE

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant de l'envoyer à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

HERBICIDE CO-OP OcTTain XL UTILISÉ SEUL

Appliquer l'herbicide CO-OP OcTTain XL dans une pulvérisation uniforme avec un équipement d'application terrestre ou aérienne (voir la section Directives d'application) contenant 1,1 L/ha d'herbicide CO-OP OcTTain XL.

Période d'application

Appliquer en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles, à moins d'indication contraire) et en croissance active et, à partir du moment où le blé de printemps le blé durum et l'orge de printemps sont au stade 4 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade 4 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tige et de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après l'émergence de la feuille paniculaire. Maximum de 1 application par année.

Cultures homologuées

blé de printemps
blé durum
blé d'hiver
orge de printemps

Mauvaises herbes supprimées

bardanette épineuse	ortie royale (stade de 2-6 feuilles)	bourse-à-pasteur
bardane	cranson dravier*	érodium cicutaire (1-8 feuilles)
canola (spontané)	kochia à balais **	tabouret des champs
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	chénopode blanc	tournesol (annuel)
mélilot	moutardes (sauf tanaïsie verte, des chiens et tanaïsie grise)	vesce
lampourde glousteron	plantain	renouée liseron (1-6 feuilles)
sagesse-des-chirurgiens	laitue scariole	radis sauvage
prêle des champs*	herbe à poux	lin spontané (1-12 cm)
salsifis majeur	mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	

Mauvaises herbes réprimées

stellaire moyenne	amarante à racine rouge	laiteron (vicace) *
-------------------	-------------------------	---------------------

** (jusqu'à 8 cm)

* Suppression des parties épigées seulement.

** Y compris les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

NOTE : L'action de l'herbicide CO-OP OcTTain XL est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut réduire la suppression des mauvaises herbes et la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être réduite durant des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide CO-OP OcTTain XL seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer l'herbicide CO-OP OcTTain XL seul au taux recommandés de 30 à 100 L/ha d'eau. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser l'herbicide CO-OP OcTTain XL seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer l'herbicide CO-OP OcTTain XL seul au taux recommandés de 50 à 100 L/ha d'eau Appliquer en volume de pulvérisation de 30 à 50 L/ha d'eau. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions d'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Précautions à prendre par l'opérateur

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants contre les produits chimiques, des combinaisons et des lunettes monobloc ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, contacter le fabricant au 1-204-233-3461, ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant provincial en agriculture. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

- L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.
- Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE CO-OP OcTTain XL AVEC HERBICIDE 2,4-D ESTER

Pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes additionnelles suivantes, appliquer en tant que pulvérisation uniforme 1,1 L/ha d'herbicide CO-OP OcTTain XL et 140 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,2 L/ha de 2,4-D LV 700) dans au moins 50-100 L d'eau par hectare en application terrestre et dans un volume total de 30-50 L d'eau par hectare pour l'application aérienne.

Mauvaises herbes additionnelles supprimées

laitue bleue*	herbe à gomme	amarante à racine rouge
pissenlit**	galinsoga cilié	soude roulante
patiences	liseron des haies	renouée
moutarde des chiens	renouée persicaire	moutarde tanaïsie
liseron des champs*	euphorbe ésole*	sarrasin de Tartarie
lépidie des champs	chénopode glauque	renouée liseron (1-8 feuilles)

Mauvaises herbes additionnelles réprimées

stellaire moyenne ***	laiteron (vivace)*
(jusqu'à 8 cm)	laiteron (annuel)
chardon du Canada*	

* Suppression des parties épigées seulement.

** Rosettes de printemps.

*** Y compris les biotypes résistant aux herbicides du Groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de contenants d'herbicide CO-OP OcTTain XL.
4. Si nécessaire, ajouter la quantité requise de contenants d'herbicide 2,4-D ester.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p.ex., le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur tel qu'indiqué.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE CO-OP OcTTain XL POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES

Les mélanges en réservoir de l'herbicide CO-OP OcTTain XL avec d'autres herbicides permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Ces mélanges en réservoir, excluant le Simplicity, peuvent comprendre des quantités additionnelles d'herbicide 2,4-D ester si nécessaire. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de l'herbicide CO-OP OcTTain XL et du produit d'association et suivre les plus stricts des deux.

Mélanges en réservoir avec l'herbicide CO-OP OcTTain XL pour la suppression des graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles
Herbicide Liquide Achieve	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver, orge de printemps	0,5 L/ha	Turbocharge 0,5 L/100 L de volume de pulvérisation (0,5 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Everest Solupak 70 DF	blé de printemps, blé durum	43 g/ha	Se référer à l'étiquette du Everest Solupak 70 DF	sétaire verte folle avoine
Herbicide Signal	blé de printemps, blé durum	0,23 L/ha	Adjuvant Signal 0,8 L/ha (0,8 % v/v)	sétaire verte folle avoine
Assert 300 SC	blé de printemps, blé durum, orge de printemps	1,3 L/ha 1,6 L/ha	Se référer à l'étiquette du Assert 300 SC	folle avoine (1-3 feuilles) folle avoine (4 feuilles)
Puma 120 Super	blé de printemps, blé durum	385 mL/ha 770 mL/ha	Aucun n'est requis	sétaire verte seulement sétaire verte, folle avoine et échinochloa pied-de-coq
Simplicity™	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver	0,5 L/ha	Aucun n'est requis	échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles), brome du Japon (1-6 feuilles), folle avoine (jusqu'à 4 feuilles 2 talles), stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm), amarante à racine rouge (1-8 feuilles), renouée (1-5 feuilles)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER LE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que La Coopérative Interprovincial Limitée dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, La Coopérative Interprovincial Limitée n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

SEMIS ET FÉTUQUE ÉTABLIE CULTIVÉS POUR LA SEMENCE : Effectuer une application par année (application terrestre seulement) pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette. Appliquer entre le stade 4 feuilles et l'émergence de la feuille paniculaire dans au moins 100 L d'eau/ha. Ne pas effectuer la récolte du foin ni la coupe du foin.

Taux d'application : Herbicide CO-OP OcTTain XL : 1,1 L/ha utilisé seul ou mélangé en réservoir avec 140 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,2 L/ha de 2,4-D LV 700)

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES INDIQUÉES SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES CULTURES DE SEMIS ET DE GRAMINÉES FOURRAGÈRES ÉTABLIES CULTIVÉES POUR LA SEMENCE

Fétuque rouge traçante
Agropyre intermédiaire
Agropyre à crête
Brome des prés
Brome inerme
Fléole des prés

Effectuer une application par année dans un volume de pulvérisation de 100-200 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les semis (de 4 feuilles à la feuille paniculaire) ou les graminées fourragères établies. Effectuer l'application en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 4 feuilles. Appliquer en tant que pulvérisation générale au moyen d'un pulvérisateur hydraulique au sol.

Taux d'application : Herbicide CO-OP OcTTain XL : 1,1 L/ha utilisé seul ou mélangé en réservoir avec 140 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (équivalent à 0,2 L/ha de 2,4-D LV 700)

- Ne pas effectuer de récolte du foin ou de coupe du foin.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Consulter l'étiquette principale de l'herbicide CO-OP OcTTain XL avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, notamment sur les délais à respecter avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel NE NÉCESSITENT PAS de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des habitats suivants :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeurs de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver et orge de printemps (herbicide CO-OP OcTTain XL utilisé seul ou mélangé à 140 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester)		1	0	1	1	3
Aérienne	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver et orge de printemps (herbicide CO-OP OcTTain XL utilisé seul)	Voilure fixe	5	0	1	1	95
		Voilure tournante	3	0	1	1	80
	blé de printemps, blé durum, blé d'hiver et orge de printemps (herbicide CO-OP OcTTain XL mélangé à 140 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester)	Voilure fixe	5	0	1	1	95
		Voilure tournante	3	0	1	1	80

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide CO-OP OcTTain XL est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide CO-OP OcTTain XL et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide CO-OP OcTTain XL ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance. S'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-204-233-3461.
-

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.